



Synology NAS DS220j

Guide d'installation matérielle

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte.....	3
Vue d'ensemble du Synology DS220j.....	4
Spécifications matérielles	5
Consignes de sécurité.....	6
Pièces de rechange.....	7

Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires à l'installation des composants.....	8
Installation des disques.....	8
Démarrer votre Synology NAS.....	10
Tableau des voyants LED.....	11

Chapitre 3 : Maintenance du système

Guide de dépannage initial.....	12
---------------------------------	----

Chapitre 4 : Installation de DSM sur le Synology NAS

Installation de DSM avec Web Assistant.....	13
En savoir plus.....	13

Avant de commencer

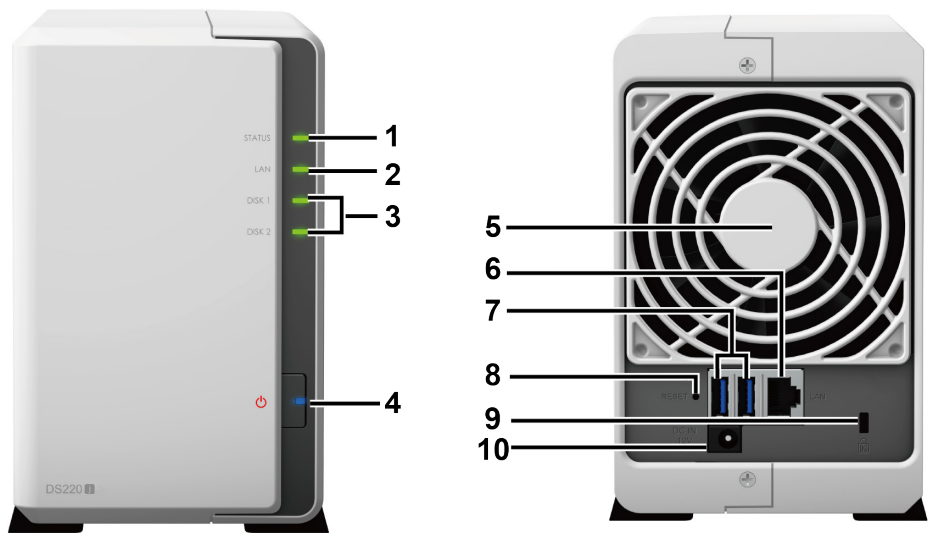
Nous vous remercions d'avoir acheté un produit Synology. Avant d'installer votre nouveau DS220j, veuillez vérifier le contenu de la boîte afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les consignes de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre Synology NAS.

Remarque : toutes les images ci-dessous sont fournies uniquement à des fins d'illustration et peuvent différer du produit réel.

Contenu de la boîte

1 unité principale			1 cordons d'alimentation secteur CA
			
			1 adaptateur secteur CA
			
			1 câble LAN RJ-45
			
1 support de HDD	3 vis de fixation pour support de HDD	10 vis de fixation pour disques durs	3 vis de fixation du boîtier Synology
			

Vue d'ensemble du Synology DS220j



N°	Nom de l'élément	Emplacement	Description
1	Témoin d'état	Panneau avant	Affiche l'état du système. Pour en savoir plus, consultez la page « Tableau des voyants LED ».
2	Témoin LAN		Affiche l'état de la connexion réseau. Pour en savoir plus, consultez la page « Tableau des voyants LED ».
3	Voyant de disque		Affiche l'état du disque installé. Pour en savoir plus, consultez la page « Tableau des voyants LED ».
4	Bouton d'alimentation		1. Appuyez pour allumer le Synology NAS. 2. Pour éteindre le Synology NAS, appuyez sur le bouton d'alimentation de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez un bip et que le voyant d'alimentation à LED clignote.
5	Ventilateur	Panneau arrière	Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur ne fonctionne pas correctement, le Synology NAS émet un bip sonore.
6	Port LAN		Branchez un câble réseau ici.
7	Port USB 3.0		Connectez des disques durs externes ou d'autres périphériques USB à votre Synology NAS ici.
8	Bouton RESET		1. Appuyez sur le bouton et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip. Cette opération vous permet de restaurer l'adresse IP par défaut, le serveur DNS et le mot de passe défini pour le compte admin . 2. Appuyez sur ce bouton de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis répétez l'opération jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour rétablir l'état « Non installé » du Synology NAS et ainsi réinstaller DiskStation Manager (DSM).
9	Fente de sécurité Kensington		Fixez un verrou de sécurité Kensington ici.
10	Port d'alimentation		Connectez l'adaptateur secteur CA ici.

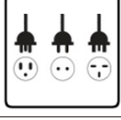
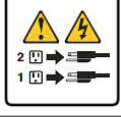
Spécifications matérielles

Élément	DS220j
Types de disques compatibles	2 disques SATA 3,5"/2,5"
Capacité brute interne maximale	32 To (2 disques durs de 16 To)
Ports externes	2 ports USB 3.0
Port LAN	1GbE (RJ-45) x 1
Taille (H x l x P) (mm)	165 x 100 x 225,5
Poids (kg)	0,88
Clients pris en charge	• Windows 7 et Windows 10 • Mac OS X 10.11 et versions ultérieures
Systèmes de fichiers	• Interne : ext4 • Externe : ext4, ext3, FAT, NTFS, HFS+, exFAT¹
Types de RAID pris en charge	• Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • Synology Hybrid RAID (Tolérance d'erreur jusqu'à 1 disque)
Certifications d'agences	• FCC Classe B • CE Classe B • BSMI Classe B • Conforme EAC • VCCI • CCC • RCM • RoHS
Hibernation du HDD	Oui
Marche/arrêt planifié	Oui
Versions localisées	• English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Português do Brasil • Português Europeu • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • ไทย • 繁體中文 • 简体中文
Exigences d'environnement	• Tension de ligne : de 100 V à 240 V CA • Fréquence : 50/60Hz • Température de fonctionnement : 32 à 104°F (0 à 40°C) • Température de stockage : de -20 à 60 °C (-5 à 140 °F) • Humidité relative : de 5 % à 95 % HR

Remarque : les caractéristiques du modèle sont sujettes à modification sans préavis. Consultez le site Web www.synology.com pour connaître les dernières informations.

¹ Il est possible d'activer la prise en charge d'exFAT après avoir acheté et téléchargé exFAT Access via le Centre de paquets.

Consignes de sécurité

	Évitez d'exposer le matériel aux rayons directs du soleil et tenez-le éloigné des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne connaisse pas de brusques changements de température ou d'humidité.
	Placez toujours le produit avec le côté droit dirigé vers le haut.
	Tenez-le éloigné des liquides.
	Avant de le nettoyer, débranchez le cordon d'alimentation. Essuyez l'unité avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produits chimiques ou de nettoyeurs en aérosol.
	Afin d'éviter toute chute de l'unité, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.
	Le cordon d'alimentation doit être raccordé à la tension d'alimentation appropriée. Assurez-vous que la tension du courant alternatif est correcte et stable.
	Pour mettre le périphérique complètement hors tension, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont débranchés de la source d'alimentation.
	Il existe un risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type de batterie inapproprié. Procédez à la mise au rebut des batteries usagées de façon appropriée.

Pièces de rechange

Si vous devez remplacer des ventilateurs système, tiroirs de disque ou blocs d'alimentation, rendez-vous sur www.synology.com/products/spare_parts.

Nom de modèle	Image	Description
Adaptateur 60W_1		Adaptateur 60W, niveau VI
Support de disque (type C)		Support de disque 2,5" de type C
Ventilateur 92*92*25_1		Ventilateur du système

Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires à l'installation des composants

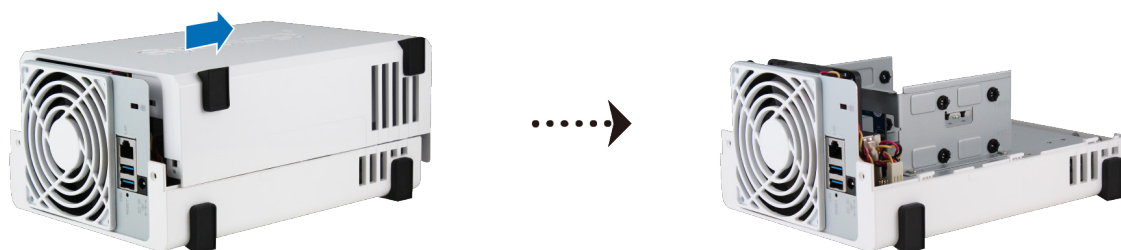
Veillez préparer les outils et pièces ci-dessous avant d'installer votre serveur Synology NAS.

- Un tournevis
- Au moins un disque SATA de 3,5" ou 2,5" (consultez le site Web www.synology.com/compatibility pour connaître les modèles de disques compatibles)

Avertissement : si vous installez un disque qui contient des données, sachez que le système formate le disque et efface toutes les données existantes. Veuillez sauvegarder les données importantes avant l'installation.

Installation des disques

- 1 Appuyez sur le boîtier supérieur dans le sens indiqué ci-dessous. Retirez le boîtier supérieur et mettez-le de côté.

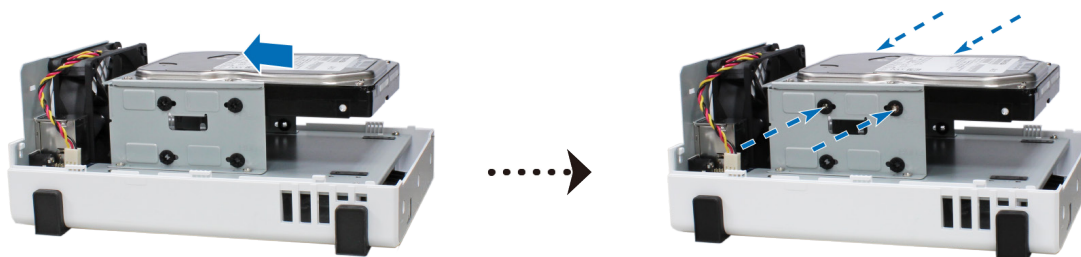


- 2 Installez les disques :

- Pour les disques durs de 3,5" avec 3 orifices pour vis de chaque côté (indiqué ci-dessous) :



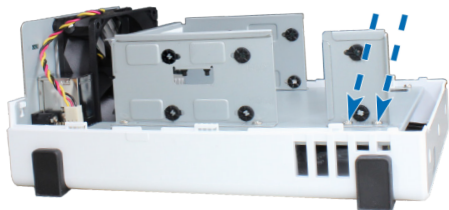
- a Glissez le disque dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit fermement connecté au connecteur SATA.
- b Fixez le disque à l'aide des vis fournies.



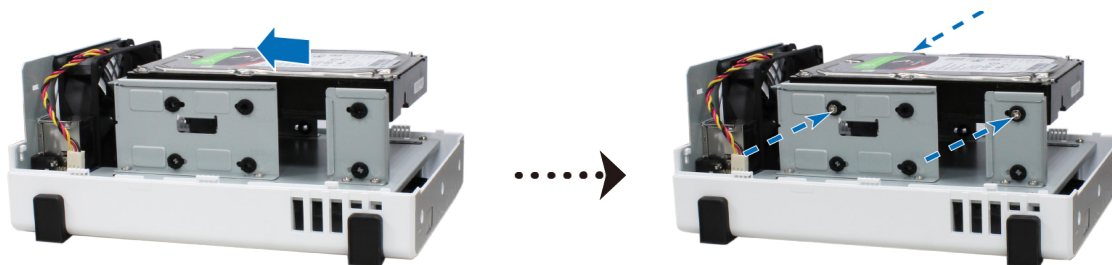
- Pour les disques durs de 3,5" avec 2 orifices pour vis de chaque côté (indiqué ci-dessous) :



- a Posez le support de HDD sur votre Synology NAS et fixez le support au Synology NAS à l'aide des vis fournies.

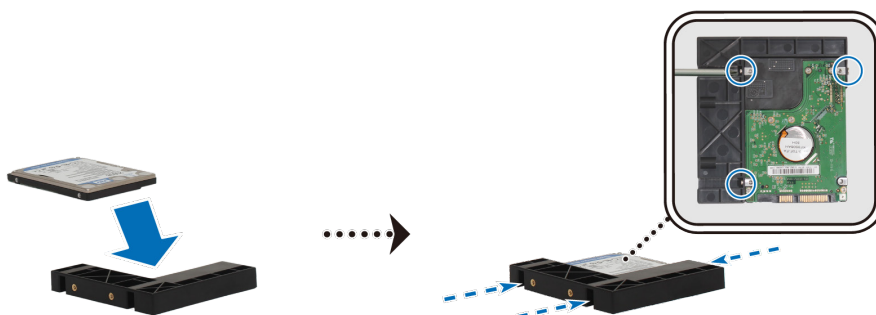


- b Faites glisser le disque dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit fermement connecté au connecteur SATA. Fixez le disque à l'aide des vis fournies.

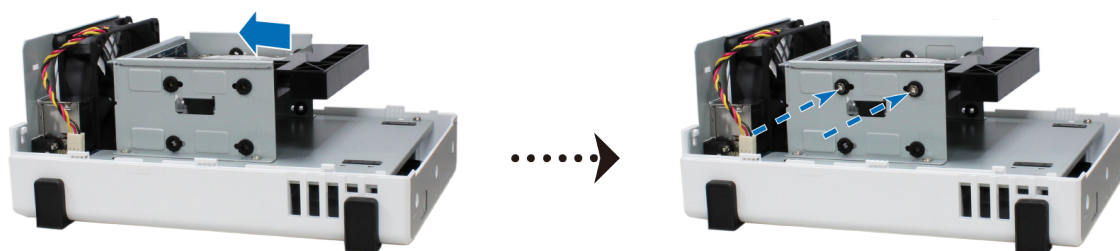


• **Pour les disques de 2,5" :**

- a Placez le disque dans le support de disque 2,5" (de type C, vendu séparément), et serrez les vis 2,5" pour fixer le disque.

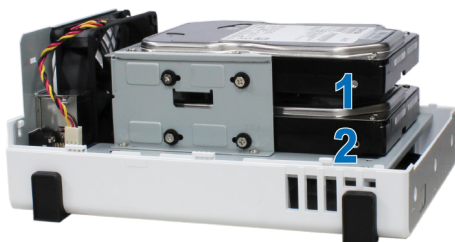


- b Glissez le disque de 2.5" dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit connecté au connecteur SATA. Fixez le support de disque à l'aide des vis fournies.



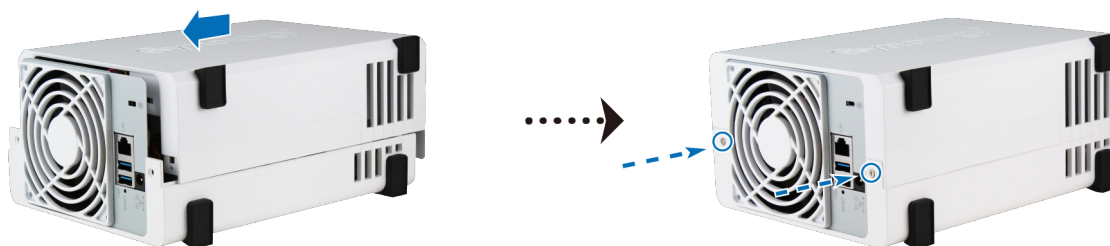
3 Répétez les étapes ci-dessus pour monter l'autre disque que vous avez préparé.

4 La position des disques dur s'établit comme suit :



Remarque : Si vous voulez créer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques durs de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

- 5 Remettez le boîtier supérieur en place, et serrez les vis sur le panneau arrière.



Démarrer votre Synology NAS

- 1 Connectez une extrémité de l'adaptateur secteur CA au port d'alimentation de votre Synology NAS. Connectez l'autre extrémité à la prise secteur.
- 2 Utilisez le câble LAN pour brancher le Synology NAS à votre commutateur, routeur ou concentrateur.
- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation pour mettre votre Synology NAS sous tension.



Félicitations ! Votre DS220j est désormais en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

Tableau des voyants LED

Voyant LED	Couleur	État	Description
ÉTAT	Vert	Statique	Volume normal
	Orange	Clignotant	Volume dégradé/Volume en panne
			Volume non créé
			DSM non installé
	Éteint		Hibernation du HDD
LAN avant	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Aucun réseau
DISK 1-2	Vert	Statique	Disque prêt et inactif
		Clignotant	Accès au disque en cours
	Orange	Statique	Erreur de disque/Port désactivé ¹
	Éteint		Aucun disque interne/Hibernation avancée du HDD
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage/Arrêt
	Éteint		Arrêté

Remarque : Ce tableau s'applique aux Synology NAS qui exécutent DSM 6.2.3 et les versions antérieures. Pour DSM 6.2.4 et les versions ultérieures, veuillez consulter [cet article](#) pour obtenir les toutes dernières informations.

¹ Essayez de redémarrer votre Synology NAS ou insérez à nouveau le ou les disques, puis exécutez l'outil de diagnostic du fabricant du disque HDD/SSD afin de vérifier l'état du ou des disques. Si vous pouvez vous connecter à DSM, exécutez le test intégré S.M.A.R.T. pour analyser le ou les disques. Si le problème persiste, veuillez contacter l'assistance technique de Synology pour obtenir de l'aide.

Maintenance du système

Guide de dépannage initial

Nous avons sélectionné plusieurs articles utiles sur les questions fréquemment posées pour vous aider à effectuer un dépannage initial de votre Synology NAS. Pour consulter les articles, cliquez sur les liens ci-dessous.

- Général
 - [Que faire pour dépanner les problèmes de connexion d'un serveur NAS ?](#)
 - [Pourquoi mon Synology NAS fait-il des bruits inhabituels ?](#)
 - [Comment réinitialiser mon Synology NAS ?](#)
- Disque dur
 - [Comment choisir le bon disque HDD pour mon serveur Synology NAS ?](#)
 - [Comment diagnostiquer l'état d'intégrité des disques lorsque je reçois un avertissement de secteur défectueux ?](#)
 - [Comment réparer une panne de disque dur et récupérer les données qu'il contient ?](#)
 - [Que dois-je faire si mon Synology NAS ne reconnaît pas les disques installés ?](#)
 - [Lorsque des erreurs de disque se produisent, comment savoir si elles proviennent du disque ou du Synology NAS ?](#)
- Mémoire
 - [Comment exécuter un test de mémoire sur mon Synology NAS ?](#)
- LED
 - [Comment reconnaître un Synology NAS en hibernation à l'aide des voyants LED ?](#)
 - [Que faire si le témoin d'état LED clignote en orange de manière continue ?](#)
 - [Pourquoi est-ce que je ne parviens pas à installer mon serveur Synology NAS et pourquoi le voyant d'alimentation à LED clignote-t-il de manière continue ?](#)
- Ventilateur
 - [Quels sont les modes de vitesse du ventilateur disponibles sur mon Synology NAS ?](#)

Installation de DSM sur le Synology NAS

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) – un système d'exploitation à interface Web de Synology – sur votre DS220j.

Installation de DSM avec Web Assistant

Votre DS220j est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis Internet et à l'installer sur votre DS220j. Pour utiliser Web Assistant, procédez comme suit.

- 1 Mettez votre DS220j sous tension.
- 2 Ouvrez un navigateur Web sur un ordinateur connecté au même réseau que le DS220j.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur :
 - a find.synology.com
 - b synologynas:5000
- 4 Web Assistant sera lancé sur votre navigateur Web. Il recherche et trouve votre Synology NAS sur le réseau local. L'état de votre DS220j doit être **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connecter** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions affichées à l'écran.

Remarque :

1. Le Synology NAS doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.
 2. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
 3. Le Synology NAS et l'ordinateur doivent être tous deux situés sur le même réseau local.
- 6 Si vous quittez accidentellement le processus d'installation avant qu'il ne soit fini, identifiez-vous dans DSM en tant qu'**admin** (nom de compte administrateur par défaut) en laissant le mot de passe vide.

En savoir plus

Félicitations ! Votre DS220j est maintenant prêt pour l'action. Pour plus d'informations ou pour consulter les ressources en ligne sur le DS220j, visitez le site Web www.synology.com.

SYNOLOGY, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CLUF") EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (UN INDIVIDU OU UNE ENTITÉ LÉGALE) ET SYNOLOGY, INC. ("SYNOLOGY") POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE "PRODUIT") OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS WWW.SYNOLOGY.COM, OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY ("LOGICIEL").

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS WWW.SYNOLOGY.COM, OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence Limitée de Logiciel. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limitations de Licence La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par le serveur Synology NAS à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Source Libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des Composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez de vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possède tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie Limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant

de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Assistance. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI "COMME TEL" ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARRANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de Certains Dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limitation de Responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en Matière d'Exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Cession. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 17. Loi en Vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois du pays, avec lequel Synology Inc. a été organisé, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Règlement des Différends. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi sur les arbitrages et les réglementations en vigueur en fonction desquelles Synology Inc. a été organisé. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera consolidé à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei et les procédures d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'Avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'ensemble de l'accord bilatéral qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Ce CLUF est une traduction de la version en langue anglaise. Dans le cas d'un conflit entre la version anglaise et une version non anglaise, la version anglaise prévaut.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP, (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. VEUILLEZ NOTER QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS AU LOGICIEL CONTENU DANS LES PRODUITS QUI SERA SOUMIS À SON PROPRE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL ET QUE SYNOLOGY SE RÉSERVE LE DROIT D'AJUSTER ET/OU DE MODIFIER LA PRÉSENTE GARANTIE PRODUIT DE TEMPS À AUTRE SANS AVIS PRÉALABLE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS. VEUILLEZ NOTER QUE LA PRISE EN CHARGE INCLUSE DANS LA GARANTIE DE SYNOLOGY N'EST PAS DISPONIBLE DANS TOUS LES PAYS ET QUE SYNOLOGY PEUT REFUSER DE VOUS FOURNIR CETTE PRISE EN CHARGE PAR LA GARANTIE LIMITÉE SI VOUS FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DANS UN PAYS DIFFÉRENT DU PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT A ÉTÉ INITIALEMENT ACHETÉ. LE PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT A ÉTÉ INITIALEMENT ACHETÉ SERA DÉTERMINÉ EN FONCTION DES ARCHIVES INTERNES DE SYNOLOGY.

Section 1. Produits

(a) « Produits » se rapporte aux Nouveaux produits ou aux Produits rénovés. (b) « Nouveau produit » désigne le produit matériel de marque Synology et les accessoires de marque Synology contenus dans l'emballage d'origine que le Client a acheté auprès d'un distributeur ou d'un revendeur Synology agréé. Vous pouvez voir notre « Nouveau produit » à l'adresse <https://www.synology.com/fr-fr/products/status>. (c) « Produit rénové » désigne tous les produits Synology qui ont été rénovés par une filiale de Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé, à l'exclusion de ceux vendus « en l'état » ou « sans garantie » par quiconque. (d) Autre définition : « Client » fait référence à la personne ou à l'entité qui a initialement acheté le Produit à Synology ou à un distributeur ou revendeur Synology agréé. « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne gérée par Synology ou par une filiale de Synology. « Logiciel » fait référence au logiciel Synology propriétaire qui accompagne le Produit lors de son achat par le Client, qui est téléchargé par le Client sur le site Web, ou préalablement installé sur le Produit par Synology et comprend tous les micrologiciels, les médias, images, animations, vidéos, données audio, textes et applets associés incorporés au logiciel ou au Produit, ainsi que toutes les mises à jour ou mises à niveau dudit logiciel.

Section 2. Période de garantie

(a) « Période de garantie » : La période de garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat indiquée sur le reçu ou la facture que le Client doit présenter et se termine le jour suivant la fin de la Période de garantie pour chaque Nouveau produit. Vous pouvez consulter la Période de garantie de chaque Nouveau produit à l'adresse <https://www.synology.com/fr-fr/products/status>. Pour le Produit rénové ou les pièces réparées, il s'agit du reste de la période de garantie du produit qu'ils remplacent, ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle le produit a été remplacé ou réparé, la période la plus longue faisant foi, sauf pour les produits vendus « en l'état » ou « sans garantie » par n'importe quel magasin. Sans présenter ce reçu d'achat ou cette facture, la période de garantie prend effet à la date de fabrication, en fonction de notre enregistrement interne. (b) « Période de garantie étendue » : Pour un Client ayant acheté le service optionnel EW201/ EW202 pour les Produits applicables spécifiés dans la section 1 (b), la Période de garantie spécifiée dans la section 2 (a) du Produit applicable enregistré avec le service optionnel EW201/EW202 sera prolongée de deux ans. Vous pouvez voir le modèle appliqué à l'adresse https://www.synology.com/fr-fr/products/Extended_Warranty.

Section 3. Garanties et recours limités

3.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 3.2, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçons et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas au Logiciel contenu dans le produit ou acheté par le Client qui sera soumis au contrat de licence de l'utilisateur final fourni avec le Produit. Synology ne fournit pas de garantie pour les Produits rénovés vendus « en l'état » ou « sans garantie ». Cette garantie limitée n'est PAS transférable et s'applique uniquement aux clients qui achètent directement des produits auprès d'une filiale de Synology, de revendeurs et de distributeurs agréés par Synology. La garantie stipulée dans la Section 3 prendra fin en cas de vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

3.2 Exclusions. Les précédentes garanties et obligations de garantie ne s'appliquent pas à tout Produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière autre que celle qui est spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été endommagé lors de services (y compris lors de mises à jour et d'extensions) fournis par quiconque en dehors de représentants Synology ou de fournisseurs de services agréés par Synology ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments qui n'ont pas été fournis par Synology en dehors du matériel et du logiciel pour lesquels le Produit a été conçu ; ou encore (e) qui n'est pas conforme aux spécifications produit, ladite non-conformité étant attribuée à des causes qui ne sont pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. (f) a été lié à tout produit matériel de marque autre que Synology ou à tout logiciel, même emballé ou vendu avec du matériel Synology. (g) le Client démonte le Produit sauf autorisation de Synology ; (h) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à la disposition du Client par Synology ; ou si (i) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à sa disposition par un tiers. (j) tout problème de compatibilité se produit lors de l'installation de produits matériels, logiciels ou composants qui ne sont pas pris en charge par Synology. (k) le produit a été endommagé lors d'un accident, d'un incendie, d'un contact avec un liquide, d'un tremblement de terre ou de toute autre

cause externe. (l) des dommages esthétiques ont été causés par une usure normale ou par le vieillissement normal du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures, les bosses et du plastique cassé sur les ports, sauf en cas de défaillance due à un défaut de matériel ou de fabrication ; (m) le numéro de série a été effacé du Produit ou abîmé, ce qui signifie qu'il ne peut plus être identifié.

3.3 Support de garantie et recours exclusif. Si le Client fait état d'une non-conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 3.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non-conformité par Synology, cette dernière pourra : (a) avoir recours à des moyens commerciaux raisonnables pour réparer le Produit, (b) fournir une assistance technique ou (c) remplacer le Produit ou la partie du Produit en question qui n'est pas conforme, sur retour du Produit complet, comme stipulé dans la Section 3.4. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie selon les dispositions de la Section 3.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non-conformité du Produit dans la mesure du possible.

3.4 Retour. Tout retour de Produit par le Client conformément à la Section 3.3 doit être effectué conformément aux procédures de retour en vigueur de Synology avec le reçu d'achat ou la facture. Pour plus d'informations sur la procédure de retour, rendez-vous sur https://www.synology.com/fr-fr/knowledgebase/DSM/tutorial/Service_Application/How_to_make_warranty_claim_for_Synology_NAS. Pour les recours en garantie, le client doit retourner le Produit complet à Synology conformément à la présente section 3.4. Tout Produit retourné ayant été démonté (sauf sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client, aux frais du Client. Tout Produit doit être retourné dans le même état que lorsqu'il a été envoyé par Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage adéquat afin de protéger le contenu en question. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés, jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology.

3.5 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit couvert par la présente Garantie, telle que stipulée dans la Section 3.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition choisie par Synology, après réception du Produit non conforme retourné en accord avec la Section 3.4 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client (« Service de remplacement de Synology »).

3.6 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPLICITES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, DU COURS DE LA TRANSACTION OU DE L'USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UN DOMMAGE (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SERONT TOUJOURS EN SÉCURITÉ ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AUSSI LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 4. Limitations de responsabilité

4.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

4.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU SIMILAIRE (NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS, LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ACTIVITÉ) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, PAR UN DOMMAGE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ CIVILE OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

4.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion précédente de certains types de dommages et limitations de

responsabilités s'appliquera dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 5. Divers

5.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts sur les droits de propriété intellectuelle du Produit, et aucun titre ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, de toute documentation ou logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client aux termes de cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence de l'utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétro-ingénierie sur le Produit ou composant en question ou le Logiciel qui l'accompagne, ni ne tentera de commettre des malversations, d'entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

5.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie directement, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

5.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf dans les cas explicitement autorisés par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie objecte spécifiquement à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie octroyée par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autrement, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions de tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors cette Garantie prévaudra, sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

5.4 Législation en vigueur. Sauf interdiction explicite par la loi locale, la présente garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis, pour les Clients résidant aux États-Unis ; et par les lois de la république de Chine (Taïwan) pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations unies de 1980 portant sur les contrats de vente internationale de marchandises ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

5.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant aux États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et de manière définitive au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sous réserve des dispositions mentionnées ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et se limitera uniquement aux controverses entre le Client et Synology. L'arbitrage, en tout ou en partie, ne sera consolidé par aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage aura lieu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur devra récupérer tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage pris en charge par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quel tribunal de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable, conformément aux dispositions de cette Section 5.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'un arbitrage mené par trois arbitres neutres, en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage de la R.D.C. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taïwan, république de Chine (R.D.C.) et les procédures d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour de justice ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

5.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou de tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

5.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris, sans limitation, à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

5.8 Divisibilité. Si un tribunal compétent détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale ou non applicable, les clauses restantes demeurent pleinement en vigueur et conservent tous leurs effets.

5.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue la totalité du contrat et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide, à moins de stipulation contraire formulée par écrit et signée par la partie liée par la présente.

FCC Declaration of Conformity

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

この装置は、クラス B 機器です。この装置は、住宅環境で使用することを目的 としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用され ると、受信障害を引き起こすことがあります。

取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

VCCI — B